

**BILAN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL DE L'ESSONNE  
ANNEE 2012**

N°	Commune	demandeur	CDAC	décision	vote			nature du projet	surface actuelle (m2)	enseigne désignation	recours CNAC	recours Conseil d'Etat	PC
					oui	non	abst.						
570D	<u>DOURDAN</u> ZI la Gaudrée 7 rue d'Orsonville	SCI TRABREU		projet accordé tacitement le 14/02/12				Création d'un ensemble commercial de 1 645 m <sup>2</sup> de surface de vente comprenant un magasin discount alimentaire NETTO (850m <sup>2</sup> )- une moyenne surface en équipement de la personne (550m <sup>2</sup> )- et une boutique (245m <sup>2</sup> )	1 645 m <sup>2</sup>	ensemble commercial			
571D	<u>BRETIGNY SUR ORGE</u> ZAC de la Maison Neuve-12 rue du Poitou	SAS ALPHA DIRECT		projet accordé tacitement le 30/03/12				régularisation de la surface de vente dédiée aux produits non alimentaires de 670m <sup>2</sup> et d'extension supplémentaire de 433m <sup>2</sup> ,soit une extension totale de 1103m <sup>2</sup> en vue de porter la surface de vente à 5 603 m <sup>2</sup>	4 500 m <sup>2</sup>	O'MARCHE FRAIS			
572D	<u>BIEVRES</u> Chemin de la Malmaison	SAS CASTORAMA FRANCE et SAS L'IMMOBILIERE CASTORAMA		projet accordé tacitement le 24/04/12				création d'un magasin CASTORAMA (cour des matériaux)	2 860 m <sup>2</sup>	CASTORAMA			

## Feuille1

N°	Commune	demandeur	CDAC	décision	vote			nature du projet	surface actuelle (m2)	enseigne désignation	recours CNAC	recours Conseil d'Etat	PC
					oui	non	abst.						
573 D	TIGERY Angle de la Route de Saint Pierre et la route de Lieusaint	SCCV Commerces de Tigery	13/04/12	autorisé	9			création d'un ensemble commercial de 1565m <sup>2</sup> de surface de vente comprenant un supermarché de 990 m <sup>2</sup> et 11 boutiques de 30m <sup>2</sup> à 100m <sup>2</sup> totalisant 575m <sup>2</sup> (activités complémentaires à l'offre commerciale du supermarché : boulangerie, coiffeur, tabac/presse, pressing...)	1 565 m <sup>2</sup>	ensemble commercial			
574 D	<u>ONCY SUR ECOLE</u> Grande Rue	SAS DUTO		projet accordé tacitement le 12/05/12				extension de 945 m <sup>2</sup> de la surface de vente d'un ensemble commercial par l'extension de 930m <sup>2</sup> de la surface de vente du magasin INTERMARCHE en vue de porter sa surface de vente de 1200m <sup>2</sup> à 2130m <sup>2</sup> - extension de 15m <sup>2</sup> de la surface de vente des 4 boutiques, en vue de porter la surface de 122m <sup>2</sup> à 137m <sup>2</sup> répartie sur 5 boutiques- en vue de porter la surface totale de vente de l'ensemble commercial de 1322m <sup>2</sup> à 2267m <sup>2</sup>					

## Feuille1

N°	Commune	demandeur	CDAC	décision	vote			nature du projet	surface actuelle (m2)	enseigne désignation	recours CNAC	recours Conseil d'Etat	PC
					oui	non	abst.						
575 D	BRUYERES LE CHATEL lieu-dit- le Colombier	SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES	24/05/12	refusée		8		création d'un ensemble commercial de 4419m <sup>2</sup> de surface de vente répartie en : -un magasin INTERMARCHE (2729m <sup>2</sup> )- un pôle service constitué de 5 boutiques (308m <sup>2</sup> )- une moyenne surface spécialisée en équipement de la personne( 691m <sup>2</sup> ) – une moyenne surface spécialisée en équipement de la maison (691m <sup>2</sup> )	4 419 m <sup>2</sup>				
576 D	LEUVILLE SUR ORGE rue du 8 mai 1945	SAS ATAC		projet accordé tacitement le 02/07/12				extension d'un ensemble commercial par l'extension de 603m <sup>2</sup> de la surface de vente du magasin SIMPLY MARKET en vue de porter sa surface de vente de 1500m <sup>2</sup> à 2103m <sup>2</sup> , en vue de porter la surface de vente de l'ensemble commercial à 2 753 m <sup>2</sup>	2 150 m <sup>2</sup>	SIMPLY MARKET			

## Feuille1

N°	Commune	demandeur	CDAC	décision	vote			nature du projet	surface actuelle (m2)	enseigne désignation	recours CNAC	recours Conseil d'Etat	PC
					oui	non	abst.						
577 D	DRAVEIL Angle de la rue Charles Mory et de l'avenue de l'Europe	SCI AEV IMMO	24/07/12	autorisé	8			modification substantielle du projet autorisé par la CDEC du 20 novembre 2008 par la création d'un ensemble commercial de 2 100 m <sup>2</sup> comprenant un magasin de bricolage (1800m <sup>2</sup> ) et un magasin THIRIET (300m <sup>2</sup> )	2 100 m <sup>2</sup>				
578 D	MENNECY ZAC de Montvrain II RD 153	SAS DEDB MAGASINS	24/07/12	autorisé	9			création d'un magasin de bricolage « L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE » de 7 241m <sup>2</sup> de surface de vente	7 241 m <sup>2</sup>	L'ENTREPÔT DU BRICOLAGE			
579 D	CORBEIL ESSONNES 2 rue Jean Cocteau	SCI MARQUES ET VIGNES	31/07/12	autorisé	9	3		extension de 6 000 m <sup>2</sup> de la surface de vente du centre commercial Marques Avenue par la création de 49 boutiques supplémentaires, en vue de porter le nombre de cellules commerciales à 116 ( en vue de porter la surface de vente totale de l'ensemble commercial de 9744m <sup>2</sup> à 15744m <sup>2</sup> )	9 744 m <sup>2</sup>				

## Feuille1

N°	Commune	demandeur	CDAC	décision	vote			nature du projet	surface actuelle (m2)	enseigne désignation	recours CNAC	recours Conseil d'Etat	PC
					oui	non	abst.						
580 D	SACLAY ZAC de la Mare aux Saules	SAS ATAC	17/09/12	autorisé	5	2	1	extension d'un ensemble commercial par l'extension de 374 m <sup>2</sup> de la surface de vente du magasin SIMPLY MARKET en vue de porter sa surface de vente de 1500m <sup>2</sup> à 1 874 m <sup>2</sup> , en vue de porter la surface de vente de l'ensemble commercial à 2 279 m <sup>2</sup>	1 500 m <sup>2</sup>	SIMPLY MARKET			
581 D	BRETIGNY SUR ORGE pôle commercial et de loisirs « Les Promenades de Brétigny »- ZAC Maison Neuve-avenue de la commune de Paris	SCI LES PROMENADES DE BRETIGNY ET LA SAS KINEPOLIS PROSPECTION	17/09/12	refusé	2	5	1	création d'un complexe cinématographique KINEPOLIS de 10 places et 1530 places		KINEPOLIS	Recours CNAC 24/10/12		
582 D	PARAY VIEILLE POSTE situé au sein du programme Coeur d'Orly-avenue de l'Union	SNC COEUR D'ORLY COMMERCES	02/10/12	autorisé	8	1		création d'un ensemble commercial de 22 700m <sup>2</sup> comprenant : une surface alimentaire (10000m <sup>2</sup> )-6 moyennes surfaces (6570m <sup>2</sup> ) spécialisées dans le secteur équipement de la personne-loisirs et équipement de la maison- et des boutiques (environ 50) sur 6130m <sup>2</sup> de surface devente	22 700 m <sup>2</sup>	ensemble commercial	Recours CNAC 12 et 13/11/12 autorisé le 19/03/13		

## Feuille1

N°	Commune	demandeur	CDAC	décision	vote			nature du projet	surface actuelle (m2)	enseigne désignation	recours CNAC	recours Conseil d'Etat	PC
					oui	non	abst.						
583 D	CORBEIL ESSONNES_rue de la Papeterie	SA BOUYGUES IMMOBILIER	02/10/12	autorisé	6	1		création d'un ensemble commercial de 2 527m <sup>2</sup> de surface de vente comprenant un supermarché (1 360m <sup>2</sup> )- et 9 boutiques (1 167m <sup>2</sup> )	2 527 m <sup>2</sup>	ensemble commercial	Recours CNAC 31/10/12- retrait du recours le 14/02/13		
584 D	MONTGERON ZAE Maurice Garin lieu-dit la Mare à Boulanger	SAS BDM	22/11/12	autorisé	9			Extension d'un ensemble commercial par la création d'un ensemble commercial de 1 000 m <sup>2</sup> de surface de vente comprenant un magasin spécialisé dans le secteur de l'alimentation sous l'enseigne « LES HALLES D'ILE-DE-FRANCE » de 960 m <sup>2</sup> de surface de vente et une boulangerie de 40m <sup>2</sup> de surface de vente	1 000 m <sup>2</sup>	LES HALLES D'ILE-DE-FRANCE	Recours CNAC 21/12/12 dossier retiré par le demandeur la SARL HALLES D'ILE DE FRANCE le 07/02/13		
585 D	MONTGERON ZAE Maurice Garin lieu-dit la Mare à Boulanger	SAS BDM	22/11/12	autorisé	9			modification substantielle du projet de création d'un ensemble commercial de 3 960 m <sup>2</sup> de surface de vente autorisé par la CDAC du 20 juin 2011 et non réalisé, par l'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin sous l'enseigne « BRICORAMA » de 6864m <sup>2</sup> de surface de vente (dont 1 823 m <sup>2</sup> de surface de vente extérieure)	6 864 m <sup>2</sup>	BRICORAMA	Recours CNAC 21/12/12 retrait du recours le 07/02/13- Recours CNAC 07/01/13		

## Feuille1

N°	Commune	demandeur	CDAC	décision	vote			nature du projet	surface actuelle (m2)	enseigne désignation	recours CNAC	recours Conseil d'Etat	PC
					oui	non	abst.						
586 D	LES ULIS ZA de Courtaboeuf 6-8 avenue de l'Océanie	SAS RUBIS PROPERTIES	30/11/12	autorisé	8		1	création d'un ensemble commercial de 12950m <sup>2</sup> de surface de vente composé d'un magasin CASTORAMA de 12582m <sup>2</sup> et d'un village des artisans de 368m <sup>2</sup>	12 950 m <sup>2</sup>	CASTORAMA et VILLAGE DES ARTISANS	Recours CNAC 09/01/13		
587 D	SAINTE GENEVIEVE DES BOIS ZAC de la Croix Blanche 10 avenue du Hurepoix	SA PROSPORT	dossier retiré le 29/11/12					projet d'extension d'un ensemble commercial par la création d'un magasin INTERSPORT	2 200 m <sup>2</sup>	INTERSPORT			